

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia et Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjointes au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Messieurs PLATZ Frédéric et HALBEISEN Aurélien et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absentes excusées et non représentées :

Mesdames FREYBURGER Anne-Cécile et ERMEL Laura, Conseillères Municipales.

Absent non excusé : néant.

**Assistait à la réunion :** Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

*Au préalable de la présente séance, Madame Laurianne GROSS, nouvelle Directrice de l'Office de Tourisme de Ribeauvillé-Riquewihr, est venue se présenter au Conseil Municipal et rappeler les missions qu'exerce son équipe.*

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 10 décembre 2018. Il salue cordialement l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Location de terrains - Transfert de bail
4. Désignation de délégués - EPAGE de l'Ill et EPAGE Fecht Aval et Weiss
5. Convention de mise à disposition de personnel entre la CCPR et la Commune
6. Décision modificative budgétaire n° 2 du budget primitif général de la Ville 2018
7. Ouverture de crédits budgétaires 2019 du budget principal de la Ville
8. Tarifs communaux 2019
9. Service eau-assainissement : Financement des travaux d'investissement de renouvellement de conduites d'eau potable
10. Prix de l'eau 2019
11. Points divers - Communications

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018**

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

RB

**POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Frédéric PLATZ, rédacteur des points divers

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 3. LOCATION DE TERRAINS - TRANSFERT DE BAIL**

- VU** le bail rural consenti à Monsieur Jean-Marc BRENDEL de Bergheim, en date du 23 janvier 2017 pour la location d'un terrain sis sur le ban de Rorschwihr, au lieudit Grasberg, pour une période de 9 ans, à compter du 11 novembre 2016
- VU** la demande de Jean-Marc BRENDEL, domicilié à Bergheim, sollicitant le transfert du bail susvisé à la SCEA BRENDEL'S

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **de transférer** à compter du 12 novembre 2018 au nom de la SCEA BRENDEL'S, le terrain suivant loué primitivement à M. Jean-Marc BRENDEL, pour la période restant à courir, soit jusqu'au 10 novembre 2025 :

	Désignation de la parcelle		Superficie	Nature
	Lieu-dit	Section - Numéro		
Ban de RORSCHWIHR	GRASBERG	S.10 n° 186 (en partie)	13,89 ares (Pinot blanc-Auxerrois) 33,59 ares (Riesling) <hr/> 46,88 ares	Vignes

- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant à intervenir

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 4. DESIGNATION DE DELEGUES - EPAGE DE L'ILL ET EPAGE FECHT AVAL ET WEISS**

Les syndicats de rivière du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ont été transformés en Etablissement public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). La CCPR adhère à chaque EPAGE pour la totalité de son périmètre inclus dans les bassins versants respectifs.

Chaque Conseil Municipal est appelé à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'EPAGE Fecht Aval et Weiss et de l'EPAGE de l'ill.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE de nommer :**

- **pour l'EPAGE de Fecht Aval et Weiss :**
  - M. Jean-Paul LEY, délégué titulaire
  - Mme Elisabeth SCHNEIDER, déléguée suppléante
- **pour l'EPAGE de l'ill :**
  - M. Jean-Paul LEY, délégué titulaire
  - Mme Elisabeth SCHNEIDER, déléguée suppléante

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA CCPR ET LA COMMUNE**

**Préambule** : pour palier à l'absence d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles, en raison d'un congé de maladie, la commune a sollicité la CCPR aux fins de mise à disposition de personnel, pour la période du 09 au 19 octobre derniers

**VU** la convention de mise à disposition de personnel à la commune de Bergheim telle qu'établie par la CCPR

**Considérant** que la Commune peut être à nouveau confrontée à ce type de situation d'urgence

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** ladite convention
- **AUTORISE** le Maire, à l'avenir, à signer toutes conventions de mise à disposition de personnel avec la CCPR, afin de palier à l'absence d'un agent, en cas de nécessité du service

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 6. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF GENERAL DE LA VILLE 2018**

**Exposé** : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement du budget primitif général de la ville 2018, entre autres nécessaires à la mise à jour de l'état d'actif de dépenses de 2006 à ce jour

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 7 en date du 09 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget principal

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 17 en date du 15 octobre 2018 portant sur une décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif général de la Ville 2018

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification n° 2 du budget primitif général 2018 telle que détaillée ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 270,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>4 270,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313 : Constructions	0,00 €	1 996 435,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	3 008,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2313 : Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 008,00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 612,00 €
R-2318 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 974 823,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 999 443,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 999 443,00 €</b>
D-10226 : Taxe d'aménagement (trop-perçu suite annulation PC 2013 - HOSPITAL T. et SCI KOCOM COMBES)	0,00 €	4 270,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 270,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 270,00 €</b>	<b>2 003 713,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 999 443,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 999 443,00 €</b>		<b>1 999 443,00 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

Le budget principal s'équilibre ainsi en dépenses et recettes de la section d'Investissement à 4 612 243 €.

**POINT 7. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

VU les articles L.1111-1 et suivants, L.2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2018

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2019

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart maximum des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent établies comme suit hors remboursement d'emprunt :

- **Chapitre 21 :**
  - article 2128 : 18 200 €
  - article 2151 : 13 500 €
  - article 2152 : 7 800 €
  - article 21568 : 3 200 €
  - article 21578 : 8 000 €
  - article 2188 : 3 500 €
- **Chapitre 23 :**
  - article 2312 : 90 000 €
  - article 2313 : 30 000 €
  - article 23151 : 30 000 €

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 8. TARIFS COMMUNAUX 2019**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint. Les prix s'entendent toutes taxes comprises

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 9. SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT : FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE**

VU le budget eau-assainissement 2018 approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 6 en date du 26 février 2018

VU la consultation engagée auprès d'établissements financiers le 03 décembre 2018

VU les 5 offres de financement

**Considérant** que le marché de travaux relatif au remplacement des conduites AEP du faubourg Saint-Pierre (2<sup>ème</sup> tranche), a été attribué à l'entreprise TP SCHMITT pour la somme de 157 369 € HT, par décision du Maire en date du 20 novembre 2018, dépense inscrite à l'article 231531 du budget eau-assainissement

VU le programme prévisionnel de travaux d'investissement 2019 portant sur le remplacement des conduites AEP de la route de Colmar et de la place du Dr Pierre Walter

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de conclure un emprunt de 200 000 €, aux conditions suivantes, destiné à financer pour partie les travaux susmentionnés :
  - banque : Crédit Agricole Alsace Vosges
  - taux : 1.40 %
  - nature du taux : fixe
  - échéances : trimestrielles
  - montant capital/échéance : 2 500 €
  - durée : 20 ans
  - frais de dossier : 200 €
- **S'ENGAGE** à prévoir chaque année pendant toute la durée d'amortissement du prêt, les crédits nécessaires au remboursement des annuités s'y rapportant
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir à cet effet et tout autre document s'y rapportant

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 10. PRIX DE L'EAU 2019**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de procéder, pour l'année 2019, à une hausse du prix de l'eau fixé à 1.20 € HT/m<sup>3</sup> au lieu de 1.10 € HT/m<sup>3</sup>, en sus le montant inchangé de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de 0.052 € HT/m<sup>3</sup>

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 11. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS****11.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme tel qu'établi en date du 14 décembre 2018 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

### **11.2 Personnel communal**

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi un contrat de travail à durée déterminée en faveur de Monsieur THUM Dylan au poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, à compter de ce jour pour une durée de 6 mois (renouvelable), en remplacement de Monsieur FRECHARD Louis (en fin de contrat). Il note également que Monsieur ERMEL Stève est radié des effectifs de la commune à effet du 15 juin 2018 dans le cadre d'une mise à la retraite pour invalidité.

### **11.3 Location d'un logement sis rue du Vieil Hôpital**

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégations au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte que suite à la réhabilitation complète d'un logement de type F3 sis rue du Vieil Hôpital, la location a été consentie à Madame SUTTER Virginie, à effet du 1<sup>er</sup> novembre dernier, pour un montant de loyer mensuel de 591 €.

### **11.4 Résultat de la mise en concurrence des contrats d'assurances**

- VU la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 23 juillet 2018 portant sur une mission de conseil et d'assistance pour la mise en concurrence des contrats d'assurances attribuée à Arima Consultants Associés
- VU le dossier de consultation des compagnies d'assurances
- VU l'analyse des offres
- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégations au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des contrats d'assurances telle qu'établie ci-après, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 5 ans maximum :

- Lot n° 1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes, attribué à la compagnie d'assurances MAIF de 79-Niort pour un coût en 2019 de 7 176.76 € TTC
- Lot n° 2 - Assurance des responsabilités et des risques annexes, attribué à la compagnie d'assurances SMACL de 79-Niort pour un coût en 2019 de 3 114.95 € TTC
- Lot n° 3 - Assurances des véhicules et des risques annexes, attribué à la compagnie d'assurances SMACL de 79-Niort pour un coût en 2019 de 4 679.02 € TTC
- Lot n° 4 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, attribué à la compagnie d'assurances SMACL de 79-Niort pour un coût en 2019 de 117.18 € TTC.

Il note par ailleurs que l'économie budgétaire réalisée sera en moyenne de 20 000 €/an.

### **11.5 Résultat du groupement de commandes pour les prestations d'opérateurs téléphoniques et communications numériques**

- VU la décision du Conseil Municipal n° 8 du 16 octobre 2017 portant sur sa participation au groupement de commandes de la CCPR pour les prestations d'opérateurs téléphoniques et de communications électroniques

Le Conseil Municipal prend acte que l'accord cadre à bons de commande a été attribué à l'opérateur STELLA TELECOM de 06-Valbonne, pour une durée initiale de 2 années, renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour une durée d'un an. Il prend note également que la reprise des lignes, dans les différents bâtiments communaux, est en cours et s'opère au fur et à mesure des installations. Des économies budgétaires sont déjà constatées sur la dépense de téléphonie des portables.

### **11.6 Groupement de commande - Accord cadre pour la fourniture d'électricité**

- VU la décision du Conseil Municipal n° 12 du 23 juillet 2018 portant sur l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et attribuant la mission au Cabinet Studen Ingénieurs Conseils pour un montant de 8 280 € TTC à répartir pour moitié entre la Commune et le SIE

**VU** la décision du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs n° 2 du 30 août 2018 portant sur l'adhésion du Syndicat au groupement de commande pour la fourniture d'électricité

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des 1<sup>ers</sup> marchés subséquents établie comme suit :

- Lot n° 1 - Electricité - 5 sites HTA et BT>36KVA - 731 MWh/an, attribué à la SAS ALSEN de 67-Barr, à effet du 01/01/2019 au 01/01/2020
- Lot n° 2 - Electricité - 22 sites BT<=36KVA - 220 MWh/an, non attribué
- Lot n° 3 - Electricité - 16 sites BT Eclairage public - 214 MWh/an, attribué à la SA ELECTRICITE DE France de 54-Nancy, à effet du 01/01/2019 au 01/01/2022

étant précisé qu'une hausse est à prévoir budgétairement, plus précisément en ce qui concerne le lot n° 1.

#### **11.7 Abrogation de l'arrêté préfectoral n° 27.459 du 07/11/1972**

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 23 juillet 2018 portant sur une demande d'abrogation de l'arrêté préfectoral n° 27.459 du 07 novembre 1972 portant sur la fixation des périmètres de protection des points de prélèvement des eaux du puits répertorié n° 03423X0001, parcelle 138 en section 35, lieudit Neue Matten

Le Conseil Municipal est informé que cet arrêté a été abrogé par arrêté du Préfet n° 120/2018/ARS/SE du 8 octobre 2018.

#### **11.8 Demandes de participation financière**

**VU** la demande présentée par le Président du Syndicat Viticole de Bergheim, Monsieur DEISS Matthieu, portant sur la participation financière de la commune de Bergheim concernant le programme d'enherbement fleuri sur des parcelles en confusion sexuelle (situées sur le secteur de l'impluvium de Carola), engagé depuis 2017

**VU** la demande présentée par la Présidente intérimaire de l'Association des JSP de Ribeauvillé, le Caporal Marine STADLER, portant sur la participation financière de la commune à l'achat d'une tenue complète pour un JSP de Bergheim, estimée à 424 € TTC

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer :

- une subvention au Syndicat Viticole de Bergheim, d'un montant de 1080.20 €
- une subvention exceptionnelle à l'Association des JSP de Ribeauvillé d'un montant de 200 €

dépenses imputées à l'article 6574 du budget primitif 2018.

#### **11.9 Demande de liquidation de la créance CERTINERGY**

**VU** la demande du Groupe Alexandre & Associés, Huissiers de Justice à 16-Angoulême en date du 13 décembre dernier portant sur une demande de rachat de la créance de CERTINERGY, inscrite au budget primitif principal de la ville en recettes de la section d'investissement pour les années 2017 à 2025, à hauteur de 35 % de 2 623.46 € (PM : subvention attribuée dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble 12 Grand'rue)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de réserver une suite favorable pour le rachat de cette créance à hauteur de 35 % soit un montant à percevoir de 918.21 € et une perte de 1 574.08 € (déduction faite des créances déjà encaissées en 2017 et 2018 pour la somme de 131.17 €)
- d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

#### **11.10 Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de l'ancien atelier en CPI, lots n° 3 Menuiserie Bois et n° 6 Serrurerie**

**VU** la délibération n° 16.5 du 18 décembre 2017 portant sur l'attribution des marchés de travaux d'aménagement de l'ancien atelier en CPI

**VU** la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégations au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

**VU** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi un avenant n° 1 entre la Commune de Bergheim et la Menuiserie Ebénisterie BURGER comme suit :

- pour le lot n° 3 - Menuiserie Bois portant sur le remplacement de fenêtres supplémentaires pour la somme de 3 322.80 € TTC
- pour le lot n° 6 - Serrurerie portant sur la mise en place de protections de bas de portes pour la somme de 2 292 € TTC.

#### **11.11 Commission « Environnement »**

La commission s'est réunie le 13 décembre 2018 sous la présidence de Madame Elisabeth SCHNEIDER, concernant principalement l'aménagement du sentier découverte dit du « Schluesselstein ». Le rapport de la réunion est annexé au présent procès-verbal.

Rapporteur de séance : Mme Elisabeth SCHNEIDER.

#### **11.12 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Frédéric PLATZ :**

- Rosalie STAEHLY GOMES demande s'il est possible d'installer des équipements pour enfants en bas âge à l'aire du lotissement, rue des Francs.
- René HAAG fait remarquer qu'à l'aire de jeux derrière le cimetière, il n'y a qu'un équipement ne permettant qu'à 2 enfants d'en profiter et demande s'il est possible d'y ajouter un petit équipement.
- Rosalie STAEHLY GOMES indique qu'une voiture tampon se trouve rue des Remparts Nord et qu'elle est maintenant garée en partie sur la pelouse de l'espace publique.
- Par ailleurs, elle informe que la date du marché de Noël 2019 de Bergheim est erronée sur le site internet de l'office de tourisme de Ribeauvillé-Riquewihr.
- Enfin, elle indique que des parents déposant leurs enfants se garent sur le trottoir au niveau de la ruine du Pelzkappel, ce qui empêche les enfants piétons de l'emprunter.

#### **11.13 Dates à retenir :**

- 24 et 31/12/2018 après-midi : Fermeture des bureaux administratifs (pas de permanences téléphoniques)
- 12/01/2019 : Chantier nature au Durrenbach, RDV à 8H30 sur place
- 18/01/2019 : Réception du Nouvel An au CSC à 19H
- 02/02/2019 : Soirée Courthézonnaise au CSC
- 25/02/2019 : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre).

---0000000---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures et 05 minutes.



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Location de terrains - Transfert de bail
4. Désignation de délégués - EPAGE de l'III et EPAGE Fecht Aval et Weiss
5. Convention de mise à disposition de personnel entre la CCPR et la Commune
6. Décision modificative budgétaire n° 2 du budget primitif général de la Ville 2018
7. Ouverture de crédits budgétaires 2019 du budget principal de la Ville
8. Tarifs communaux 2019
9. Service eau-assainissement : Financement des travaux d'investissement de renouvellement de conduites d'eau potable
10. Prix de l'eau 2019
11. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 <sup>er</sup> Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
MEYER Daniel	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	

**TARIFS PUBLICS 2018 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

DESIGNATION	TARIF	
	2018	2019
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>		
Extrait de la matrice cadastrale	2,30 €	2,30 €
<b>Extrait de plans cadastraux</b>		
▸ format A4	2,30 €	2,30 €
▸ format A3	4,60 €	4,60 €
<b>Photocopies :</b>		
<i>Tarif aux particuliers :</i>		
▸ format A4 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
▸ format A4 couleur	0,60 €	0,60 €
▸ format A3 noir et blanc	0,45 €	0,45 €
▸ format A3 couleur	0,90 €	0,90 €
<i>Tarif aux associations :</i>		
▸ format A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
▸ format A4 couleur	0,30 €	0,30 €
▸ format A3 noir et blanc	0,20 €	0,20 €
▸ format A3 couleur	0,40 €	0,40 €
Fax	0,30 €	0,30 €
D.V.D.	10,00 €	10,00 €
Livre "Bergheim vu par les artistes"	12,00 €	12,00 €
Livre "A l'ombre du Vieux Tilleul"	38,00 €	38,00 €
<b>Annonces publicitaires (tous types de brochures)</b>		
▸ dimension grand format : 18 x 12 cm	380,00 €	380,00 €
▸ dimension moyen format : 8.5 x 12 cm ou 18 x 4.5 cm	230,00 €	230,00 €
▸ dimension petit format : 5.5 x 8.5 cm ou 8.5 x 5.5 cm	115,00 €	115,00 €
<b>Concessions au cimetière</b>		
▸ 10 ans - 2 m <sup>2</sup>	168,00 €	168,00 €
▸ 10 ans - 4 m <sup>2</sup>	300,00 €	300,00 €
▸ 30 ans - 2 m <sup>2</sup>	369,00 €	369,00 €
▸ 30 ans - 4 m <sup>2</sup>	705,00 €	705,00 €
<b>Concessions type caveau</b>		
▸ 10 ans - 2 m <sup>2</sup>	210,00 €	210,00 €
▸ 10 ans - 4 m <sup>2</sup>	375,00 €	375,00 €
▸ 30 ans - 2 m <sup>2</sup>	462,00 €	462,00 €
▸ 30 ans - 4 m <sup>2</sup>	882,00 €	882,00 €
<b>Droits d'emplacement au columbarium</b>		
▸ 10 ans (nouvelle concession)	336,00 €	336,00 €
▸ 30 ans (nouvelle concession)	840,00 €	840,00 €
<b>SERVICE POLICE</b>		
<b>Droit de place</b>		
▸ stand - le ml	1,00 €	1,00 €
▸ véhicule ambulant - sans électricité - droit forfaitaire	3,00 €	3,00 €
▸ véhicule ambulant - avec électricité - droit forfaitaire	4,00 €	4,00 €
▸ stationnement de cirque - droit forfaitaire / jour	15,00 €	15,00 €
▸ exposition de voitures - droit forfaitaire / jour	45,00 €	45,00 €
▸ camion outillage - ½ journée	40,00 €	40,00 €
▸ stand ambulant	20,00 €	20,00 €
+ forfait poubelle	20,00 €	20,00 €
▸ terrasse de restaurant / m <sup>2</sup> (par an) (service à table, pour consommation sur place, hors comptoir)	20,00 €	20,00 €
<b>Droit de pesage</b>		
Tarif A ▸ simple/double pesée - usagers de la commune	15,00 €	15,00 €
Tarif B ▸ simple/double pesée - usagers extérieurs de la commune	18,00 €	18,00 €
Vacations funéraires (exhumation)	20,00 €	20,00 €

DESIGNATION	TARIF	
	2018	2019
<b>STATIONNEMENT</b>		
Immeuble 12 Grand Rue (entrée côté rue du Vieux Moulin)		
▸ loyer trim./emplacement	60,00 €	60,00 €
Parkings rue du Vieux Moulin		
▸ loyer trim./emplacement (mise à dispo. de 2 emplacements) - résilié à effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	60,00 €	0,00 €
Parkings de la Synagogue et rue des Vignerons (proche de la bibliothèque)		
▸ loyer trim./emplacement	60,00 €	60,00 €
Immeuble rue des Chevaliers		
▸ loyer trim. / emplacement - places non couvertes	90,00 €	90,00 €
▸ loyer trim. / emplacement n° 9 non couvert	45,00 €	45,00 €
▸ loyer trim. / emplacement - places couvertes	105,00 €	105,00 €
Parkings dit de « la Poste »		
▸ loyer annuel pour 3 emplacements	720,00 €	720,00 €
Garages - 4a rue des Remparts Nord		
▸ loyer mensuel - Garages n° 1 et 2	70,00 €	70,00 €
▸ loyer mensuel - Garage n° 3	100,00 €	100,00 €
▸ Charges annuelles (électricité)	50,00 €	50,00 €
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>		
<b>Régie communale</b>		
▸ main-d'œuvre	40,00 €	40,00 €
▸ forfait de déplacement	20,00 €	20,00 €
▸ contrôle des branchements d'assainissement (neuf ou existant)	120,00 €	120,00 €
<b>Location de matériel</b>		
▸ tonne à lisier avec tracteur + conducteur - tarif horaire	100,00 €	0,00 €
▸ pompe - tarif par jour	40,00 €	40,00 €
▸ camion avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
▸ tractopelle avec conducteur - tarif horaire	75,00 €	75,00 €
▸ remorque - tarif par jour	50,00 €	50,00 €
▸ tracteur avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
▸ débroussailleuse sur tracteur avec tarif horaire	60,00 €	60,00 €
▸ nacelle avec conducteur		
- tarif horaire	75,00 €	75,00 €
- tarif ½ journée	200,00 €	200,00 €
- tarif 1 journée	350,00 €	350,00 €
Sonorisation		
▸ tarif journalier pour les associations (caution 450,00 €)	30,00 €	30,00 €
Forfait de consommation d'eau travaux et constructions	150,00 €	150,00 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif fixée par décision du C.M. n° 11 du 18 juin 2012		
<b>SERVICE INCENDIE</b>		<b>FORFAIT</b>
Ascenseur bloqué	100,00 €	100,00 €
Nettoyage ou dégagement de la chaussée	100,00 €	100,00 €
Capture d'animal exotique	50,00 €	50,00 €
Capture d'animal errant	50,00 €	50,00 €
Récupération d'animal blessé sur VP	50,00 €	50,00 €
<b>SERVICE INCENDIE</b>		<b>FORFAIT</b>
Abus d'épuisement (assèchement de locaux)	50,00 €	50,00 €
Destruction de nid d'hyménoptères	40,00 €	40,00 €
<b>SERVICE DU TOURISME</b>		
▸ Guide randonnées	2,00 €	2,00 €
▸ Brochure historique	0,30 €	0,30 €
<b>BIBLIOTHEQUE</b>		
Cotisation livres - adulte + de 16 ans	8,00 €	8,00 €
Cotisation livres - CD - DVD tout public	18,00 €	18,00 €
Cotisation CD - DVD (Multimédia) - tout public	12,00 €	12,00 €

DESIGNATION	TARIF			
	2018		2019	
<b>BIBLIOTHEQUE</b>				
Location grilles d'exposition • tarif aux associations (caution 75 €) • tarif aux particuliers : forfait semaine (+ caution 75 €)	gratuit 15,00 €		gratuit 15,00 €	
<b>MAISON DES SORCIERES</b>				
Droit d'entrée (adultes & enfants + 14 ans)	3,00 €		3,00 €	
<b>ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES</b>				
Accueil des enfants des écoles de 7h30 à 7h50 (prix par jour et par enfant)	1,50 €		1,50 €	
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b>				
Location du terrain de sports et de ses annexes	150,00 €		150,00 €	
Location de l'abri-vestiaire  • sans chauffage • avec chauffage	Membre licencié d'une association locale	Utilisateurs extérieurs	Membre licencié d'une association locale	Utilisateurs extérieurs
	80,00 €	200,00 €	80,00 €	200,00 €
Forfait poubelle	10,00 €		10,00 €	
Caution nettoyage	60,00 €		60,00 €	
<b>CENTRE SPORTIF &amp; CULTUREL ET AUTRES LOCAUX COMMUNAUX</b>				
<b>Participation annuelle aux frais de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage)</b>				
STLC	300,00 €		300,00 €	
Cercle St Sébastien	500,00 €		500,00 €	
SRB Foot	350,00 €		350,00 €	
Quilles Club	250,00 €		250,00 €	
Judo	250,00 €		250,00 €	
Tennis de table Cordon CMS (cessation d'activité)	0,00 €		0,00 €	
Club des Retraités - Réseau APALIB	75,00 €		75,00 €	
Accordéon Club	65,00 €		65,00 €	
Association Euphonie gestuelle « Harmonie »	150,00 €		150,00 €	
Amicale de la Classe 1958	50,00 €		50,00 €	
Donneurs de Sang	50,00 €		50,00 €	
A.P.P.	50,00 €		50,00 €	
Syndicat Viticole	50,00 €		50,00 €	
Moto Club	50,00 €		50,00 €	
Œuvres Sociales	50,00 €		50,00 €	
Association « Arc-en-Ciel »	50,00 €		50,00 €	
Comité des Fêtes	50,00 €		50,00 €	
Sapeurs-Pompiers	50,00 €		50,00 €	
Union des Commerçants et Artisans	50,00 €		50,00 €	
R'aide Aventure	50,00 €		50,00 €	
Activité gymnastique - Réseau APALIB	75,00 €		75,00 €	
Roller-Club	200,00 €		200,00 €	
Activité Country - Réseau APALIB	260,00 €		260,00 €	
Association Géobiologie et Tradition	50,00 €		50,00 €	
La Compagnie Huppée	250,00 €		250,00 €	
Association Terre Neuve Haute Alsace	50,00 €		50,00 €	
Divers - cours et/ou cycles spécifiques	20,00 €/séance		20,00 €/séance	

DESIGNATION		TARIF					
		2018		2019			
<b>CENTRE SPORTIF &amp; CULTUREL</b>							
<b>Location des salles</b>							
Désignation des locaux		Utilisateurs locaux		Utilisateurs extérieurs		Membre dirigeant d'une association locale	
		<b>TARIF</b>					
		2018	2019	2018	2019	2018	2019
Salle rouge	sans chauffage	44,00 €	44,00 €	81,00 €	81,00 €	17,00 €	17,00 €
	avec chauffage	64,00 €	64,00 €	127,00 €	127,00 €	38,00 €	38,00 €
Salle jaune ou verte	sans chauffage	81,00 €	81,00 €	178,00 €	178,00 €	17,00 €	17,00 €
	avec chauffage	127,00 €	127,00 €	215,00 €	215,00 €	38,00 €	38,00 €
Hall (avec bar)	sans chauffage	121,00 €	121,00 €	299,00 €	299,00 €	40,00 €	40,00 €
	avec chauffage	203,00 €	203,00 €	443,00 €	443,00 €	80,00 €	80,00 €
<b>½ Grande salle (avec bar)</b>							
▸ manifestation payante (bal, etc...)	sans chauffage	184,00 €	184,00 €	368,00 €	368,00 €		
	avec chauffage	316,00 €	316,00 €	531,00 €	531,00 €		
▸ autres manifestations	sans chauffage	115,00 €	115,00 €	276,00 €	276,00 €		
	avec chauffage	177,00 €	177,00 €	430,00 €	430,00 €		
<b>Grande salle (avec bar)</b>							
▸ manifestation payante (bal, etc...)	sans chauffage	276,00 €	276,00 €	552,00 €	552,00 €		
	avec chauffage	462,00 €	462,00 €	797,00 €	797,00 €		
▸ autres manifestations	sans chauffage	172,00 €	172,00 €	402,00 €	402,00 €		
	avec chauffage	266,00 €	266,00 €	645,00 €	645,00 €		
Forfait poubelle		10,00 €					
<b>Autres</b>							
▸ location verres		15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
▸ location vaisselle		40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
▸ location plaque de cuisson		17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
▸ location cuisine		44,00 €	44,00 €	52,00 €	52,00 €	44,00 €	44,00 €
▸ location sono - manifestation sportive		25,00 €	25,00 €			25,00 €	25,00 €
▸ location sono - autre manifestation		52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
▸ location d'une chaise		0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
▸ location d'une table		1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €

#### **LOCATION DE LA GRANDE SALLE**

Pour les associations locales, à partir de la 2<sup>e</sup> manifestation : GRATUIT

Pour les utilisateurs extérieurs, à partir de la 2<sup>e</sup> manifestation : TARIF UTILISATEURS LOCAUX

Caution grande salle : 450,00 Euros

Caution sono : 225,00 Euros

Caution nettoyage (grande salle et locaux annexes utilisés) : 80,00 Euros

#### **LOCATION DU HALL**

La location du hall pour un vin d'honneur ou une remise de médailles par une association locale, membre du Centre Culturel et Sportif est GRATUITE.

Le tarif de location du hall, dans le cadre d'organisation d'obsèques, est réduit de 50 %.

Caution nettoyage (hall et locaux annexes utilisés) : 60,00 Euros

#### **LOCATION DES SALLES**

▸ sur 2 jours continus : 2<sup>e</sup> journée = ½ tarif

▸ au-delà du 2<sup>e</sup> jour : tarif forfaitaire à négocier entre l'utilisateur et le Maire

CR n° 27

17 Décembre 2018

C91 du

DOSSIER		NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	AVIS	OBSERVATIONS/RESERVES
DP	PA PD					
C 20	21/11/18	KOEHL Guillaume 10 rue des Traximille 68750 BENGHEIN + BIERLING Cindy	Idem S34 n° 285 S34m2 Sur toiture Nord	Aminagement des combles Passer de 135m2 habitables à 155m2	F	Sous réserve accord BDF. ALU gris
C 21		KIENTZLEN Agis 16 Grand' rue 68750 BENGHEIN	33 rue du Puitsoir 68750 BENGHEIN (cont. Koesburti Janni) S8 n° 4 566m2 S8 n° 2573 686m2	Aminagement des combles + toiture dans toiture avec autres aménagements extérieurs 138m2		
	30/11/18	Côté Sud: Création Côté Nord/Ost/Ouest: Changement des Ravalement de Démolition partie	d'un coin bois avec 68750 BENGHEIN Rue des Cultus 68750 BENGHEIN (1/ Tourain Rhin- Anstalt de 3/00 ans Côté Sud.) S33 00/570	avec terrasse (largeur 480m) limites de toit (77/98) la partie d'intér (PVC) entière pour accès voiture Construction d'une maison d'habitation 84,06 m2 (Maison Artlogis)	F	sous réserve accord BDF
C 22	3/12/18	FURSTENBERGER David 9 Place l'abbé Ignace Simonis 68770 ANNERSCHWIND	Rue des Cultus 68750 BENGHEIN (1/ Tourain Rhin- Anstalt de 3/00 ans Côté Sud.) S33 00/570	Construction d'une maison d'habitation 84,06 m2 (Maison Artlogis)	F	A priori non soumis à BDF mais limite. Réserve E.P. existe. PFAC: 2000€
		Gerais en limite parallèle le stationnement d' Mauvaises entrées PVC blanc. au tracé. Maison # 813cm Maison Patis - Jambes pour accès	côte Nord (6m/3m) au retrait de 5m pour véhicule (Gange polydrive) PVC blanc. Toiles de tulle 700 (m) / 930m Angle Sud/Ouest, terrace. Côté Nord, grand vélox	mais toit plat		Pour le vélox, à maintenir dans la toiture et type Patrimoine
		REGUENAUER christophe par CADANT GEONEX à Nischanville Lotissement	Chemin rural de Pflanzeweg 68750 BENGHEIN (cont. GAERTLI Guido)	Création de lots à bâtir pour maisons d'habitation individuelles au maximum 7 lots chaque étant desservi.	F	Voir pour raccordement aux eaux pluviales • PVR + PFAC par la suite BDF 22/11/18 = travaux à l'architecte (> 25000€) - Source de projet architectural Pflanzeweg et environnements.

\* Voir directe depuis l'église et les abords  
des village

SAR n° 374 2822m  
Plan: Lot 1 450m2 Lot 3  
Lot 2 450m2 Lot 4 2m2

Rejoindre BDF 22/11/18  
= travaux à l'architecte  
(> 25000€)  
- Source de projet  
architectural Pflanzeweg  
et environnements.

DOSSIER			NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	AVIS	DECISION DE LA COMMISSION	
DP	PC	PA					PD	OBSERVATIONS/RESERVES
		A		Rue des Cultes 68750 DENEGHEIN S33 n° 572 686 m <sup>2</sup>	Création de deux lots à bâtir Lot 1 300m <sup>2</sup> Sud Lot 2 300m <sup>2</sup> Nord	F	Avis BDF: Immuable hors visibilité d'immuable historique mais "souhaité" des tuiles de teinte rouge moyen ou brun	
DP 45		15/11/18	FONTOIN Jivonne 17 rte de Sibotat 68750 DENEGHEIN	Idem SAC N° 106 480m <sup>2</sup> Puisajardin clair =>	Pose d'un abri de jardin avec auvent sur plancher bois 3m sur limite Sud. <del>3m</del> 3m Piscine ou fontaine.	F	sous réserve accord des BDF	
DP 46		10/11/18	ROULOT Nicolas 25 Fbg St Pierre 68750 DENEGHEIN	Idem SAS N° 278 680m <sup>2</sup> Caut FIEY) Sous la Manduc: 70m <sup>2</sup>	Changement des menuiseries + isolation Extérieure Création de lucarnes Changement des tuiles Changement des surfaces au sol: 8m <sup>2</sup> Voyage de nuit	F	sous réserve accord BDF	
			Jeudisuis: PVC Côté Nord: suppression Côté Est: remplac diminution des 2 Côté Sud: Fenêtr Côté Est et Ouest	Struc 100% bois voisine de la limite ment de la partie d. lucarnes l'intérieur remplacé par deux de l'extérieur: chie à l'avant: avec au préalable remplacés par un => Sac	" suppression de Fenêtr lots nouveaux. Struc. par BDF avec Struc.			
DP 47		7/12/18	SCI du Dorrensbach Bouge Sibotat 11 rte de Colmeur 68750 DENEGHEIN	Idem S33 n° 532/169 13,78 ans implantation 3m de la limite Sud	Construction piscine (et piscine d'immuable) Modification de la longueur 8,50x 3,65 (Piscine coque)	F	Avant déjà au l'accord le 24/9/18	

FIN

## **CR réunion commission d'environnement du 13 décembre 2018**

### **1. Sentier de découverte**

Le nom « Sentier de découverte du Schlüsselstein » est approuvé par tous.

C'est l'entreprise Bulle&Co qui nous accompagnera sur ce projet, l'illustrateur sera Antoine Helbert.

Le département a octroyé une subvention de 2284 € au titre du Gerplan pour soutenir ce projet.

Le logo qui figurera sur chaque panneau ainsi que sur les flèches directrices devrait être une clé en pierre. Nous n'avons pas encore de visuel pour cela.

Il n'y aura pas de pose de panneau au niveau du Schlüsselstein puisqu'il y en a déjà un.

Un passage protégé serait sécurisant pour la traversée de la route de Thannenkirch au niveau des maisons Berger.

#### **- Panneau N° 1 situé au parking de la Schwem**

Illustration : Le tracé complet du circuit avec les points clés (réservoir, rocher Saint Jean, Schlüsselstein...).

Peut-être faudrait-il rajouter le Reichenberg puisque le parcours passe devant le panneau du sentier historique qui est situé sous le Reichenberg.

#### **Contenu panneau N°1**

Difficulté du parcours : moyenne, les pentes sont plutôt raides en montée comme en descente.

Dénivelé : 333 m

Chaussures de marche recommandées

Durée : 3h environ

Descriptif : (proposition à rediscuter)

Ce sentier vous mènera à travers vignoble et forêt vers le point culminant du parcours, le rocher du Schlüsselstein à 543m d'altitude. Vous passerez sous le château du Reichenberg pour traverser la route de Thannenkirch et faire une halte à l'ancien réservoir d'eau. La montée dans la forêt s'engage ensuite pour traverser les châtaigneraies et déboucher sur le rocher Saint Jean et le Schlüsselstein. Après une pause bien méritée, la descente s'amorce dans la forêt de Ribeuwillé et le vignoble jusqu'au retour au point de départ.

Merci respecter la faune et la flore.

#### **- Panneau N° 2 à l'ancien réservoir**

La question de l'orthographe exacte de « Langethal » se pose.

Illustration ? (Laisser à l'imagination de l'illustrateur ?)



## **Contenu panneau N° 2**

Ce réservoir était le 1<sup>er</sup> à distribuer l'eau courante dans les foyers de Bergheim. Il était alimenté par différentes sources du Fockenbach et du Langenthal, situées en amont.

En 1895 la ville comptait 231 abonnés à la conduite d'eau et 276 en 1910.

C'est par ce réservoir que transita en 1938 de l'eau fortement polluée qui causa la mort, due à la fièvre typhoïde, de 15 personnes et la maladie d'un grand nombre. Suite à ce drame, l'eau des sources fut définitivement remplacée par l'eau de la nappe phréatique.

### **Légende du Bubbala Bronna**

Dans les années 1950, on racontait aux enfants, que la sage-femme venait au réservoir récupérer les bébés pour les « livrer » ensuite aux mamans dans le village. Les enfants devaient tendre l'oreille contre la porte du réservoir pour entendre les pleurs des bébés qui attendaient leur tour.

### **- Panneau N° 3 Rocher Saint-Jean**

Le rocher Saint-Jean est situé sur la propriété d'Etienne Berger.

Les indications sur l'habitat du faucon pèlerin reste volontairement vague afin d'éviter les explorations du rocher. Il y aura une illustration représentant le faucon pèlerin et probablement un templier.

### **Contenu du panneau**

Bergheim était le siège d'une commanderie des Templiers qui passa, après la suppression de cet ordre, aux Chevaliers de Saint-Jean de Sélestat. Du bâtiment nommé Tempelhof situé en contrebas sur la route de Thannenkirch, ne subsiste actuellement que l'ancien corps de logis qui date de la période de reconstruction de 1552 à 1559, ainsi que l'ancien mur de clôture.

Les Templiers possédaient une forêt « Kanzlerwald » où se dresse le « Kanzlerfelsen » (Rocher de Saint-Jean), un pré « Kanzlermatt » et un coteau situé à proximité du Tempelhof et nommé « Kanzlerberg », où s'étend toujours une vigne de tout premier ordre, classée Grand Cru d'Alsace.

Le site fait partie des sites Natura 2000 désignés pour la protection du faucon pèlerin.

### **- Panneau N°4**

Ce panneau fait débat tant par son contenu que par son positionnement et sa cohérence avec le reste du circuit. Doit-il être maintenu ?

Rappel des différentes possibilités : lecture de paysage, table d'orientation, histoire géologique de l'Alsace, richesse et complexité géologique des terroirs...

Betty et Jean-Pierre doivent rencontrer Louis Kempf de Ribeauvillé, géologue éclairé.

A voir également si le thème de la géologie et des terroirs sera abordé par le futur sentier viticole.

## 2. Point divers

PLU : a priori la zone du Holzgraben sera délimitée en tant que zone de jardins.

Le sentier historique devrait être revu, un des panneaux pédagogiques doit être remis en place et plusieurs plaquettes directrices manquent. Cela se fera au printemps.

Claude regrette la pose d'enrobé dans la rue du rempart sud, des pavés auraient été mieux adaptés à l'endroit.

Les tas d'herbe ratissés lors du dernier chantier du Grasberg devraient être enlevés prochainement.

Lors de la visite annuelle à la gravière, Francis Léonhart avait évoqué le don de gabions pour faire office de bancs à mettre en place à la Heydt. A voir où en est ce projet.